



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2025

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
10	6	9	0

<p><u>Objet de la Délibération</u></p> <p>Sollicitation du Fonds de Concours 2025 auprès de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon</p> <p>-</p> <p>DÉLIBERATION N°2025-CM1011-10</p>	<p>L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le trois novembre de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier ARENA.</p> <p>Présents : M. Patrick ACHARD, M. Xavier ARENA, M. Philippe BOUGES, M. André BRIEULLE, Mme Laure COELHO-COSTA, Mme Patricia HAESEVOETS, Mme Catherine NOLLET, Mme Marie-Ève PETIT-DE-LA-RHODIERE et M. Bruno VAYSON DE PRADENNE.</p> <p>Absents : M. Christian MALBEC</p> <p>Secrétaire de séance : M. Patrick ACHARD</p>
--	--

M. le Maire rappelle que le Fonds de concours est un mode de coopération financière, de solidarité territoriale (une forme de participation) versée par un EPCI à une ou plusieurs des communes membres pour aider à la réalisation d'un ou plusieurs équipements.

Considérant que les travaux d'aménagement de différentes rues du Centre village sont indispensables pour la sécurité des biens et des personnes,



Considérant que ce projet peut prétendre à l'attribution d'un Fonds de Concours par la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon n° CC-2025-66 du 15 mai 2025 portant modification du Règlement du Fonds de Concours 2025,

M. le Maire propose d'approuver le plan de financement ci-après et de solliciter le Fonds de Concours pour l'opération afférente :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL OPÉRATION "Réfection voirie cœur du village"					
DÉPENSES			RESSOURCES		
Nature	Montant (HT)	Taux	Nature	Montant (HT)	Taux
Réfection voirie cœur du village	283 861,00	100%	DETR 2025	120 519,00	42,46%
			Autre subvention publique : CVA 2023-2025 (notifié)	71 092,00	25,04%
			Autre subvention publique : Fonds de concours 2025 - CCPAL	11 670,00	4,11%
			S/total aides publiques (HT)	203 281,00 €	71,61%
			Autofinancement	80 580,00	28,39%
			S/total autofinancement (HT)	80 580,00 €	28,39%
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL	283 861,00 €	100%	TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES	283 861,00 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE le projet précité et son plan de financement tel que présenté ci-dessus,
SOLLICITE une subvention de 11 670 € auprès de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, au titre du Fonds de Concours 2025,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

le Secrétaire de Séance

Patrick ACHARD

le Maire

Xavier ARENA

